

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE



DATE de CONVOCATION
10 DECEMBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 36

L'an deux mille vingt,
le 15 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - M. Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nicole KORN a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°139-2020 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL (400)

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances rappelle que, par délibération n°45-2020 en date du 10 mars 2020, le Conseil Communautaire a adopté le budget primitif 2020 du budget principal.

Il précise qu'il convient de procéder à un ajustement de crédits budgétaires au chapitre 041 nécessitant une décision modificative de ce budget afin de permettre la passation d'opérations d'ordre patrimonial pour intégrer des frais d'études d'avant-projet des travaux d'étalement de la coupole de la piscine.

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
2313 - Constructions	+10 000 €	2031 - Frais d'études	+10 000 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimonial	+10 000 €	Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimonial	+10 000 €
Total Dépenses d'Investissement	+10 000 €	Total Recettes d'investissement	+10 000 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget principal (400), telle que présentée ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 18/12/2020
Le Président,

